

Corrigé CAP agricole 2012 : français, Polynésie

Proposition de corrigé — non officielle. Expression française, toutes options, remplacement 2012, Polynésie. Les cinq questions de lecture et la suite du récit sont traitées.

[Sujet officiel](#) · [Annales de ce concours ou examen](#)

1. Un titre possible

Une rencontre sur la route convient au passage : Bertrand est surpris par l'apparition du fugitif, puis réagit à sa détresse. **Le cadeau du fugitif** serait également possible, puisque la montre transforme la rencontre. Un titre doit correspondre à l'extrait, pas annoncer une suite qui n'a pas encore eu lieu.

2. Expliquer les expressions

a. La masse végétale. Les adjectifs décrivent une végétation dense, hérissée de branches ou d'épines et gorgée d'humidité. Le bois ressemble à un gros buisson qui rend difficile la progression. L'adjectif *spongieuse* évoque ici la capacité à retenir l'eau, à la manière d'une éponge.

b. L'apparition brusque. La comparaison avec un diable sortant de sa boîte évoque un personnage surgissant soudainement, comme la figurine d'un jouet à ressort. Elle souligne la surprise de Bertrand. Il ne s'agit pas d'affirmer que l'homme est réellement un diable.

3. Deux indices de l'état du vagabond

On peut relever « **barbe blonde de plusieurs jours** » et « **vêtements loqueteux** ». Ces indications montrent un homme négligé et pauvrement vêtu. Le visage amaigri et les vêtements trempés renforcent l'impression de détresse. Le mot *vagabond* est aussi employé dans le passage, mais la question attend des expressions qui décrivent son apparence.

4. Deux phrases au discours direct

« **Laissez-moi, laissez-moi !** » reproduit les paroles de Bertrand. « **Tiens, petit garçon, je te la donne. C'est une montre.** » reproduit celles de l'homme. Les paroles sont rapportées directement, avec leurs pronoms et leur ponctuation, au lieu d'être résumées par le narrateur.

5. Temps et mode de « recula »

Le verbe **recula**, du verbe *reculer*, est au **passé simple de l'indicatif**, à la troisième personne du singulier. Il exprime une action achevée dans la succession des événements du récit. Il ne faut pas le confondre avec l'imparfait *reculait*.

Expression écrite : une suite possible

Bertrand reconnut la voix du boucher. Deux autres hommes débouchaient derrière lui, leurs manteaux noirs battant dans le vent. Le fugitif tourna la tête, puis regarda l'enfant. Il semblait attendre un mot, un geste, n'importe quoi qui lui permettrait encore de fuir.

— Écarte-toi, petit ! ordonna le boucher.

Bertrand aurait voulu obéir. Pourtant, la montre pesait dans sa poche comme une pierre. Il revoyait la main tremblante qui la lui avait tendue. Cet homme ne ressemblait plus au personnage effrayant qui avait surgi du bois : il avait surtout froid et peur.

— Qu'est-ce qu'il a fait ? demanda l'enfant.

— Cela ne te regarde pas. Rentre chez toi.

Le fugitif recula vers le buisson. L'un des hommes s'élança, glissa dans une ornière et tomba à genoux. Bertrand poussa un cri malgré lui. Pendant cette seconde de désordre, l'étranger franchit la haie et disparut derrière les branches. On entendit des pas dans les feuilles, puis plus rien que la pluie.

Le boucher saisit Bertrand par l'épaule.

— Tu l'as aidé, hein ?

— Je n'ai rien fait !

L'enfant parlait d'une voix si faible qu'il se reconnaissait à peine. L'homme lâcha son manteau et repartit avec les autres. Leurs appels s'éloignèrent dans le petit bois.

Bertrand reprit le chemin de la maison. Il ne courait plus. À chaque pas, il touchait la poche où se trouvait la montre. Lorsqu'il entra dans la cuisine, sa mère posa aussitôt la casserole qu'elle tenait.

— Mais regarde dans quel état tu es ! Que s'est-il passé ?

Bertrand ouvrit la main. Le cadran brillait sous la lumière. Il chercha longtemps ses premiers mots, puis raconta la rencontre, sans rien cacher de sa peur ni du regard de l'homme.

Cette proposition conserve la troisième personne, le passé du récit et un dialogue. La suite reste imaginaire : l'extrait ne permet pas de présenter ces événements comme ceux du roman.